

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTION DES DELEGUES CONSULAIRES
DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

PROCÈS-VERBAL
DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

L'an deux mille seize, le 8 novembre, à 17 heures.

Vu :

1. Le code électoral,
2. Le code de commerce,
3. L'arrêté ministériel du 13 juillet 2016 portant convocation des électeurs à l'élection des délégués consulaires,
4. L'arrêté du préfet de département du 19 avril 2016 déterminant le nombre de délégués consulaires et la répartition des catégories et des sous-catégories professionnelles,
5. La circulaire n°JUSB1616342C du 11 août 2016,
6. Les listes d'émargement,
7. L'état des candidatures régulièrement enregistrées,
8. L'état récapitulatif des plis reçus à la préfecture.

L'ensemble de ces documents ont été mis à la disposition des membres de la Commission.

La commission d'organisation des élections composée de :

- M. Thierry JAY, représentant le préfet de Gironde, président de la Commission ;
- M. Marc FOUQUET représentant le président de la juridiction de première instance compétente en matière commerciale dans le ressort de laquelle est situé le siège de la chambre de commerce et d'industrie ;
- M. Jean-François PIERRON, représentant le président de la chambre de commerce et d'industrie Bordeaux-Gironde [*mentionner : présent ou absent*]
- *en cas de fusion* : M. Yves RATEL, président de la chambre de commerce et d'industrie Territoriale de Libourne [*mentionner : présent ou absent*]
- M. Philippe LOISEAU, membre de la chambre de commerce et d'industrie de région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.[*mentionner : présent ou absent*];

Mme Bernadette CHOLLET-SNITER représentant le directeur général de la chambre de commerce et d'industrie Bordeaux-Gironde *en cas de fusion* : et M. Edouard FOURNIER, greffier associé du tribunal de commerce de Bordeaux ;

S'est réunie conformément aux dispositions de l'article R.713-51 du code de commerce pour procéder au recensement des votes du scrutin se déroulant du 20 octobre au 2 novembre 2016 en vue de désigner les membres de la CCIR Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et de la CCIT Bordeaux-Gironde.

Pour chaque catégorie et le cas échéant, sous-catégorie professionnelle, la Commission :

- a comptabilisé et conservé les plis non distribués revenus en préfecture (cf. bordereau de réception des enveloppes d'acheminement des votes) ;
- a vérifié que le nombre de plis électoraux remis était équivalent à celui porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture. **Lorsqu'une différence est constatée, mention en est faite au présent procès-verbal ;**
- a écarté les enveloppes d'acheminement des votes non-conformes et a mentionné sur chacune le motif de rejet. **Les enveloppes écartées sont annexées au procès-verbal ;**
- introduit chaque enveloppe de vote dans l'urne correspondante, après l'émargement en face du nom de chaque électeur ;
- a fait procéder au dépouillement des votes par les scrutateurs, dans les conditions prévues aux articles 65 (deuxième et troisième alinéas) et 66 du code électoral.

Les bulletins non retenus dans le résultat et les enveloppes non réglementaires sont annexés au procès-verbal, le motif de rejet, paraphé par les membres de la COE, est mentionné sur chaque document écarté.

Le résultat est consigné, par catégorie et le cas échéant par sous-catégorie, dans les tableaux suivants.

Tableau n° 1 / 6

**CATÉGORIE : COMMERCE
et SOUS- CATÉGORIE* : 0 à 4 salariés C1**

Nombre d'électeurs de la sous-catégorie : 2 155

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes (plis reçus)	163
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais,,,))	8
C	Nombre d'émargements pour le vote (plis valables) [= (A-B)]	155

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	155
E	Blancs et nuls	14
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	1
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	0
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	0
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	1
dont	5. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	5
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	0
dont	7. Enveloppes de retour de correspondance vides	5
dont	8. Bulletins blancs	1
dont	9. Autres cas (par exemple l'ajout d'un nom d'une personne non candidate dans la sous-catégorie....)	1
F	Suffrages exprimés :	141

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

CANDIDATS		NBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
NOMS	PRÉNOMS	
ALLIER	FREDERIC	131
BOCQUET	MARIANNE	128
BOUYER	THIERRY	130
DARNAJOU	CHRISTOPHE	130
DES LIGNERIS	FRANCOIS	130
ESTAGER	FRANCOIS	129
EGRETEAU	PATRICK	130
FAITY	MARYLOU	130
GALINEAU	ANNE-MARIE	129
MAZZON-VIGNEAU	LUC	130
MOULIERAC	MATHIEU	130
PETRINI	DOMINIQUE	130
PIONNEAU	DOMINIQUE	130
QUENIN	JEAN-FRANCOIS	129
RAINAUD	CHRISTINE	128
REAUD	BERTRAND	130
ROSKAM-BRUNOT	NICOLE	129
VILLIER	GILLES	129

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

CANDIDATS		NBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
NOMS	PRÉNOMS	
ALLIER	FREDERIC	131
BOCQUET	MARIANNE	128
BOUYER	THIERRY	130
DARNAJOU	CHRISTOPHE	130
DES LIGNERIS	FRANCOIS	130
ESTAGER	FRANCOIS	129
EGRETEAU	PATRICK	130
FAITY	MARYLOU	130
GALINEAU	ANNE-MARIE	129
MAZZON-VIGNEAU	LUC	130
MOULIERAC	MATHIEU	130
PETRINI	DOMINIQUE	130
PIONNEAU	DOMINIQUE	130
QUENIN	JEAN-FRANCOIS	129
RAINAUD	CHRISTINE	128
REAUD	BERTRAND	130
ROSKAM-BRUNOT	NICOLE	129
VILLIER	GILLES	129

Tableau n° 2 / 6

**CATÉGORIE : COMMERCE
et SOUS- CATÉGORIE* : 5 salariés et plus C2**

Nombre d'électeurs de la sous-catégorie : 251

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes (plis reçus)	47
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais,,,))	5
C	Nombre d'émargements pour le vote (plis valables) [= (A-B)]	42

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	42
E	Blancs et nuls	0
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	0
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	0
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	0
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	0
dont	5. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	0
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	0
dont	7. Enveloppes de retour de correspondance vides	0
dont	8. Bulletins blancs	0
dont	9. Autres cas (par exemple l'ajout d'un nom d'une personne non candidate dans la sous-catégorie....)	1
F	Suffrages exprimés :	41

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

CANDIDATS		NBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
NOMS	PRÉNOMS	
ABOUDARAM	ANNE-MARIE	39
BASTIDE	LAURENT	40
BOUROTTE	JEAN-BAPTISTE	40
CANNONIER	SEBASTIEN	40
COUSTOU	DIDIER	40
FOMPERIER	GUY	40
GUIBERT	NATHALIE	40
LARNAUDIE	JEAN-PIERRE	40
MAGEN	XAVIER	40
MIZZI	VALERIE	41
MIZZI	VINCENT	41
ROCAILLEUX	MICHEL	40
ROUSSEAU	CHRISTINE	39
RULLIER	BERTRAND	40
TARDIEU	OLIVIER	40
THIEULEUX	PHILIPPE	41
THUNEVIN	JEAN-LUC	40

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

CANDIDATS		NBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
NOMS	PRÉNOMS	
ABOUDARAM	ANNE-MARIE	39
BASTIDE	LAURENT	40
BOUROTTE	JEAN-BAPTISTE	40
CANNONIER	SEBASTIEN	40
COUSTOU	DIDIER	40
FOMPERIER	GUY	40
GUIBERT	NATHALIE	40
LARNAUDIE	JEAN-PIERRE	40
MAGEN	XAVIER	40
MIZZI	VALERIE	41
MIZZI	VINCENT	41
ROCAILLEUX	MICHEL	40
ROUSSEAU	CHRISTINE	39
RULLIER	BERTRAND	40
TARDIEU	OLIVIER	40
THIEULEUX	PHILIPPE	41
THUNEVIN	JEAN-LUC	40

CATÉGORIE : INDUSTRIE
et SOUS- CATÉGORIE* : 0 à 9 salariés II

Nombre d'électeurs de la sous-catégorie : 1 119

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes (plis reçus)	115
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais,,,))	10
C	Nombre d'émargements pour le vote (plis valables) [= (A-B)]	105

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	105
E	Blancs et nuls	8
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	0
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	0
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	0
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	4
dont	5. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	0
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	0
dont	7. Enveloppes de retour de correspondance vides	0
dont	8. Bulletins blancs	0
dont	9. Autres cas (par exemple l'ajout d'un nom d'une personne non candidate dans la sous-catégorie....)	4
F	Suffrages exprimés :	97

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

CANDIDATS		NBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
NOMS	PRÉNOMS	
ANDRIEN	FREDERIC	93
BACHMAYER	ERIC	95
DUMON	MICHEL	94
DUMORA	MATHIEU	96
GAJAC	GERARD	93
JANOUEIX	PIERRE-EMMANUEL	93
LATEYRON	LIONEL	92
MANUAUD	SANDRINE	94
MILLET	DOMINIQUE	95
PASQUET	JACQUES	92
THOMAS	GUY	93

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

CANDIDATS		NBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
NOMS	PRÉNOMS	
ANDRIEN	FREDERIC	93
BACHMAYER	ERIC	95
DUMON	MICHEL	94
DUMORA	MATHIEU	96
GAJAC	GERARD	93
JANOUEIX	PIERRE-EMMANUEL	93
LATEYRON	LIONEL	92
MANUAUD	SANDRINE	94
MILLET	DOMINIQUE	95
PASQUET	JACQUES	92
THOMAS	GUY	93

Tableau n° 4 / 6

**CATÉGORIE : INDUSTRIE
et SOUS- CATÉGORIE* : 10 salariés et plus I2**

Nombre d'électeurs de la sous-catégorie : 112

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes (plis reçus)	29
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais,,,))	1
C	Nombre d'émargements pour le vote (plis valables) [= (A-B)]	28

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	28
E	Blancs et nuls	1
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	0
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	0
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	0
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	0
dont	5. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	0
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	0
dont	7. Enveloppes de retour de correspondance vides	0
dont	8. Bulletins blancs	0
dont	9. Autres cas (par exemple l'ajout d'un nom d'une personne non candidate dans la sous-catégorie....)	1
F	Suffrages exprimés :	27

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

CANDIDATS		NBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
NOMS	PRÉNOMS	
DARNAJOU	VINCENT	25
DIZIER	PHILIPPE	25
DUBOURG	DOMINIQUE	24
FRAPIER	LAURENT	25
GAUDILLERE	LUC	25
GRATRAUD	MICHEL	25
HERVE	ALAIN	25
MERIAS	PHILIPPE	25
PEZZANI	PASCAL	26
PRIKAZSKY	MARC	25
SEGONZAC	THIERRY	24

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

CANDIDATS		NBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
NOMS	PRÉNOMS	
DARNAJOU	VINCENT	25
DIZIER	PHILIPPE	25
DUBOURG	DOMINIQUE	24
FRAPIER	LAURENT	25
GAUDILLERE	LUC	25
GRATRAUD	MICHEL	25
HERVE	ALAIN	25
MERIAS	PHILIPPE	25
PEZZANI	PASCAL	26
PRIKAZSKY	MARC	25
SEGONZAC	THIERRY	24

Tableau n° 5 / 6

**CATÉGORIE : SERVICES
et SOUS- CATÉGORIE* : 0 à 4 salariés S1**

Nombre d'électeurs de la sous-catégorie : 2 281

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes (plis reçus)	231
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais,,,))	6
C	Nombre d'émargements pour le vote (plis valables) [= (A-B)]	225

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	225
E	Blancs et nuls	23
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	3
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	0
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	0
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	2
dont	5. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	1
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	0
dont	7. Enveloppes de retour de correspondance vides	0
dont	8. Bulletins blancs	8
dont	9. Autres cas (par exemple l'ajout d'un nom d'une personne non candidate dans la sous-catégorie....)	9
F	Suffrages exprimés :	202

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

CANDIDATS		NBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
NOMS	PRÉNOMS	
ABOUDARAM	JEAN	198
BEYET	PIERRICK	201
BOUACHERA	NOUREDDINE	195
CHAUVEAU	AGNES	202
CLAUZEL	CHRISTIAN	202
CUESTA	CORINNE	200
EGRETAUD	LAURENT	196
LALLE	CHRISTIAN	199
PEAN	PASCAL	198
PENNELLE	JEAN-FRANCOIS	200
PIQUER	DAVID	197
QUERRE	MICHEL	200
RATEL	YVES	198
VERSINI	BRUNO	198
WATELET	CHRISTIANE	197

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

CANDIDATS		NBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
NOMS	PRÉNOMS	
ABOUDARAM	JEAN	198
BEYET	PIERRICK	201
BOUACHERA	NOUREDDINE	195
CHAUVEAU	AGNES	202
CLAUZEL	CHRISTIAN	202
CUESTA	CORINNE	200
EGRETAUD	LAURENT	196
LALLE	CHRISTIAN	199
PEAN	PASCAL	198
PENNELLE	JEAN-FRANCOIS	200
PIQUER	DAVID	197
QUERRE	MICHEL	200
RATEL	YVES	198
VERSINI	BRUNO	198
WATELET	CHRISTIANE	197

Tableau n° 6 / 6

**CATÉGORIE : SERVICES
et SOUS- CATÉGORIE* : 5 salariés et plus S2**

Nombre d'électeurs de la sous-catégorie : 231

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes (plis reçus)	33
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais,,,))	0
C	Nombre d'émargements pour le vote (plis valables) [= (A-B)]	33

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	33
E	Blancs et nuls	2
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	0
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	0
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	0
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	1
dont	5. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	0
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	0
dont	7. Enveloppes de retour de correspondance vides	1
dont	8. Bulletins blancs	0
dont	9. Autres cas (par exemple l'ajout d'un nom d'une personne non candidate dans la sous-catégorie...)	0
F	Suffrages exprimés :	31

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

CANDIDATS		NBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
NOMS	PRÉNOMS	
ARROUY	CHARLENE	31
BERGEON	THIERRY	31
BESIERS	JEROME	31
BESSE	CHRISTIAN	31
BRISSET	MARIE-FRANCOISE	31
CHASSAGNOUX	GILLES	31
DEWAELE	ERIC	31
GAUDRIE	PHILIPPE	30
LANGLOIS	SOPHIE	30
LAURENT	PIERRE	31
PICHARD	DENIS	31
SYLVAIN	JEAN-LUC	30

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

CANDIDATS		NBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
NOMS	PRÉNOMS	
ARROUY	CHARLENE	31
BERGEON	THIERRY	31
BESIERS	JEROME	31
BESSE	CHRISTIAN	31
BRISSET	MARIE-FRANCOISE	31
CHASSAGNOUX	GILLES	31
DEWAELE	ERIC	31
GAUDRIE	PHILIPPE	30
LANGLOIS	SOPHIE	30
LAURENT	PIERRE	31
PICHARD	DENIS	31
SYLVAIN	JEAN-LUC	30

CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL

Après proclamation des résultats, les différentes pièces qui ont servi au recensement des votes ont été ci-annexées.

DÉCISIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION⁷

OBSERVATION/RECLAMATIONS GENERALES

Fait à Bordeaux.le 08 novembre.2016 à...*17*...heures

Une copie du procès-verbal et de ses annexes est transmise sans délai :
- au préfet de département du siège de la chambre, accompagné des listes d'émargement ;

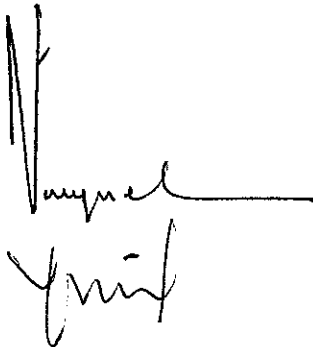
Une copie du procès-verbal, sans ses annexes, est transmise sans délai au ministre de la justice et au ministre en charge de la tutelle.

Les membres de la Commission d'Organisation des Elections :

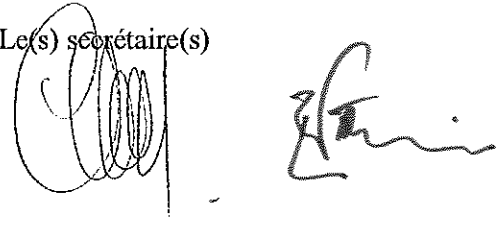
Le président



Les membres



Le(s) secrétaire(s)



⁷ Exemple : le nombre de plis « relevant de l'élection » mais n'ayant pu être attribués à un scrutin (...)

